

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. **N**om de l'endroit où est située l'école ?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé ?

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent ?

Réponses.

1°. Chapelle.

a. C'est un village.

b. C'est une Commune, et à cette Commune et jointe celle de girallens pour l'école

c. De la Paroisse de Promasens
agence de Chapelle, et de Girallens.

d. Rue

e. Fribourg.

2°. La circonférence du premier quart d'heure
contient à peu-près toutes les maisons
du ressort de cette école.

3°. Chapelle et girallens

a. Le village de girallens est
éloigné environ de demi-quart d'heure
du lieu de l'école.b. Chapelle a onze enfants qui fréquentent
l'école, et girallens onze aussi.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

a. Pont. Morcel. Blérens. Promasens. et Auborange.

b. Pont. morcel. Blérens. et Promasens sont éloignés de demi lieues. et Auborange d'environ une lieue.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

5°. On apprend aux enfans à lire, écrire. La chifre, L'arithmétique, et le catéchisme.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6°. On la tient toute l'année, à la réserve de six semaines de vacance en été.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

7°. Les livres les plus en usages sont des livres de prière, et ceux qui sont classés ont le livre intitulé, Pensée sur les plus importantes vérités de la Religion.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

8°. On a point de Réglemens particuliers que ceux que l'instituteur trouve à propos pour la Discipline.

9°. Durée de l'école chaque jour?

9°. Environ deux heures et demi, et jusqu'à trois heures.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

10°. Il y a une classe pour les plus sçavans qui ont tous le même livre, et les autres sont distribués.

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

a. Les deux Communes assemblées à la Cure de Chapelle.

b. D'où est-il?

b. de Chapelle.

c. Son nom

c. Claude Grivel.

(3)

- d. Son âge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

2. vingt - ans.
- e. Il n'en a Point.
- f. Depuis le mois de juillet 1798, mais il l'avoit déjà été en 1793.
- g. Il a été en La Commune
- h. il réunit la fonction d'Aide d'Agents et Percepteur des L'impôt territorial.
- 12°. Vingt - deux.
- i. a peut-être toute l'année également.

Non pas en fond, mais elle possède des Capitaux dont les intérêts fournissent à l'école 15 écus par an. dont 13 écus de rente que les Communes ont ensemble, et chacune un écu en particulier.

2. Non.

14°. Le prix de cette année est de 29 écus et 10 baches. les enfants fournissent (après les 15 écus de rente) également entre-eux le salaire du Régent, aussi bien que le loyage de sa maison.

L'instituteur loue sa maison pour le prix de deux écus par ans.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(3)

16. La Pension est de 29 écus & demi.

c. Les Capitaux cités ci devant viennent de des fondations ou donation faites par testament ou autrement pour l'école.

Je crois que les réponses ci dessus suffisent pour toutes les questions d'autant que ces derniers objets ne fournissent rien à l'école.

Chapelle.

pour le Regent & l'Agent de la Chapelle qui est chargé de
rapporter à toutes les semaines ces renseignements dans une
table et après, la faire tenir au bon profit dans
dix jours